

## SOMMAIRE

1. Le mot du Président.
2. Nos élus montent au créneau.
3. La Commission Nationale de Prévention des Nuisances
4. Visite de l'AREC à Vatry.
5. La 3<sup>ème</sup> tour de Roissy CDG

### 1- Le mot du président :



#### **AIDE A L'INSONORISATION : DIFFICULTES DE TRESORERIE !**

Sur le plan familial, on a tous entendu parler, un jour, de « fins de mois difficiles » Pour ADP, c'est plutôt une fin d'année difficile. Que s'est-il passé ? En 2004, on nous annonçait que la TNSA (taxe sur les nuisances sonores aériennes) devait rapporter en 2005, 55 millions d'€, dont 25 millions pour Roissy, et en fin d'année, on apprenait que la taxe dont on nous avait dit tant de bien n'avait rapporté que...12 Millions d'€. Pour l'instant on cherche l'erreur !

Mais alors que doit faire le riverain qui constitue son dossier d'aide à l'insonorisation ? Doit-il attendre ? La réponse est NON bien évidemment. Plus les dossiers seront nombreux, plus le déséquilibre entre les besoins et les ressources sera flagrant. Si l'on se réfère à un autre déficit important, *toutes proportions gardées*, le trou de la Sécu, on sait très bien que personne ne conserve ses demandes de remboursement, en attendant que ça aille mieux. Alors, même si le double vitrage n'est pas la solution idéale, continuons à réclamer ce à quoi nous avons droit et laissons aux autorités compétentes, le soin de trouver les financements nécessaires.

Le Président : **Michel TOURNAY**

### 2- Nos élus montent au créneau :

Nous avons souvent souligné la convergence des objectifs des associations et des Elus. Plus les nuisances augmentent, plus ce soutien nous est nécessaire. Un rapide survol de la presse récente nous apporte la confirmation de cette convergence. La liste ci dessus n'est pas exhaustive ; il ne s'agit que d'un survol.

#### > ASSEMBLEE NATIONALE

**Jean Pierre BLAZY** Député Maire de Gonesse s'est prononcé, une fois de plus, pour la limitation du trafic de l'aéroport. Il a également approuvé la liste noire dressée par la DGAC pour la prévention des risques de crash aériens

**Jérôme CHARTIER** Député Maire de Domont a réaffirmé la nécessité de prendre des mesures énergiques pour faciliter le transfert partiel de fret et de vols charters vers Vatry

**Francis DELATTRE** Député Maire de Franconville a dénoncé l'augmentation du trafic de Roissy et s'est également prononcé pour le transfert de ce trafic sur l'aéroport de Vatry

#### > SENAT

**Bernard ANGELS** Sénateur Maire d'Ecouen réclame des mesures pour limiter les nuisances et demande que des moyens financiers soient dégagés pour l'aide à l'insonorisation des logements survolés.

**Robert HUE** Sénateur Maire de Montigny les Cormeilles a interpellé le Ministre des transports pour lui rappeler qu'aux nuisances sonores s'ajoutaient les effets de la pollution atmosphérique engendrée par le trafic aérien.

**Hugues PORTELLI** Sénateur Maire d'Ermont a déploré les enterrements successifs des projets de troisième aéroport. Il a également rappelé que le rapport Gonnot de juillet 2003 ne prévoyait pas l'arrêt des vols de nuit ni la limitation du nombre de mouvements mais, au contraire, préconisait la construction d'une 5<sup>ème</sup> piste, voire d'une 6<sup>ème</sup>.

#### > CONSEIL REGIONAL

**Jean Paul HUCHON** Président de la Région I D F veut s'attaquer à l'étude de la pollution atmosphérique et crée, à cet effet, un groupe de travail en collaboration avec Airparif et l'observatoire régional de la santé.

**Rachid ADDA** Conseiller Régional et membre de la CCAR demande que les fonds nécessaires à l'instruction des dossiers d'isolation soient débloqués rapidement. Il relance également l'idée de la création de la Communauté Aéroportuaire.

#### > CONSEIL GENERAL

**François SCELLIER** Président du C G a fait voter la décision de porter plainte contre l'Etat face aux nuisances aériennes. Le C G déposera un recours devant le tribunal administratif de Pontoise. Il envisage également de déposer une plainte auprès de la Commission Européenne.

**Yanick PATERNOTTE** Premier Vice Président du C G demande que le débat sur la limitation des vols de nuit, voire leur suppression, soit portée au niveau européen. Il estime que la réduction des nuisances sonores doit devenir une priorité.

**Thierry SIBIEUDE** Président de la Commission Environnement s'est rendu en Allemagne, en compagnie du Président et du Premier Vice Président du C G pour rencontrer les responsables de l'Agence européenne de la sécurité aérienne.

**Jean Pierre ENJALBERT** Conseiller Général Maire de St PRIX a fait voter une motion de soutien à l'Advocnar pour son action en justice liée aux nuisances sonores aériennes.

**Daniel DESSE** Conseiller Général Maire de Viarmes a déclaré soutenir les actions de l'association AREC dans sa lutte pour la réduction des nuisances et la suppression des vols de nuit.

*En conclusion, cette quasi unanimité dans les revendications des Elus, toutes tendances confondues, ne peut que nous conforter dans notre détermination. Ce que l'on espère maintenant c'est que cette unanimité ne vole pas en éclats lorsqu'il s'agira de proposer des mesures concrètes !*  
M. TOURNAY



### 3- La Commission Nationale de Prévention des Nuisances (CNPN) :

#### Limitation des nuisances aériennes par un dispositif de sanctions

C'est un dispositif mis en place par l'administration et le législateur, qui est destiné à limiter et à encadrer au moyen d'amendes les nuisances aériennes. Il s'appuie sur le respect d'arrêtés. Actuellement, pour Roissy, 10 arrêtés s'appliquent à ces limitations.

La plupart de ces arrêtés proposés par le Ministère des transports sont approuvés en CCE (Commission consultative d'environnement) où siège l'AREC.

#### Origine de ce dispositif (Article L 227-4 du code de l'Aviation civile)

Il a été mis en place en 1999 en même temps que l'instauration de l'ACNUSA qui en est l'autorité de gestion et qui décide au final :

- d'une amende, d'une exonération, ou de la non constitution de l'infraction.

#### Mise en œuvre du dispositif

- Constitution de l'infraction, DGAC, ADP (rapport)

- Instruction de l'infraction :

- ACNUSA (reçoit les observations des Compagnies objet de l'infraction)
- CNPN (proposition de sanction) (L'AREC y siège)
- ACNUSA (Décision)

- Trésor public (Ordre de grandeur des amendes **pour 2004 : 2 Millions d'Euros**).

#### Principaux types et nombre d'infractions sur Roissy en 2004 :

• Décollage non programmé entre 0h et 5h	510
• Sortie de VPE au départ	92
• Arrivées CH.3 des plus bruyants	61
• Départs CH.3 des plus bruyants	43
• Dépassement seuil de bruit au départ	21
• Départs CH.3 bruyants 23h15 à 6h	20
• Nombre total d'infractions sur Roissy en 2004:	798

#### Principales causes de retards pour les décollages non programmés entre 0h et 5h

- Programmation (23h55) trop tardive avant l'heure d'interdiction (0h),
- Retards d'embarquement,
- Pannes diverses
- Incident de santé parmi les passagers,
- Moyens d'aéroport insuffisant,
- Arrivée tardive due aux retards cumulés aux escales précédentes,
- Grève de moyens annexes (Repas, nettoyage)

#### Conclusion

- Ce dispositif ne réduit pas actuellement le nombre d'infractions, car le trafic est en hausse et l'éventail des types d'infractions a augmenté.
- Il a une influence sur le renouvellement des flottes aériennes et sur le comportement des compagnies qui utilisent Roissy.
- Ce dispositif est utile car il sert de garde-fou aux excès du trafic aérien !
- En aucune façon il ne réduit le nombre de vols de nuit qui sont programmés par l'association « COHOR », mais empêche seulement d'accroître le nombre de vols non programmés.
- La participation des associations de riverains à ce dispositif permet d'avoir un regard sur l'évolution des problèmes liés au trafic aérien en particulier pour Roissy CDG.

Sur ce sujet, voir également le site Internet de l'ACNUSA, [www.acnusa.fr](http://www.acnusa.fr), rubrique sanctions, qui fournit toutes les informations détaillées sur ce dispositif.

**Abbreviations :** CCE, Commission consultative d'environnement/ ACNUSA, Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires/ CNPN, Commission Nationale de prévention des nuisances/ VPE, Volumes de protection environnementaux qui limitent l'évolution des avions/ CH.3, Nuisance sonore de la majorité des avions actuels/ COHOR, Association des métiers aériens qui détermine les nombres et horaires des créneaux de vol.

JP Hunault

### 4- L'AREC en visite à VATRY :



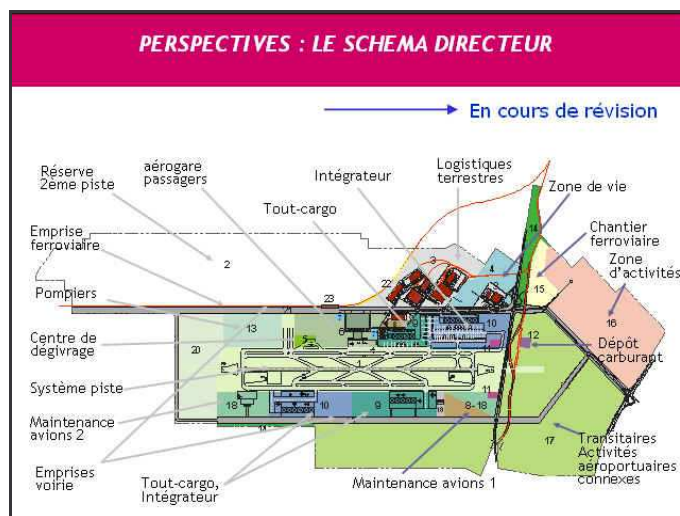
Le 12 décembre 2005, une délégation du bureau de l'AREC s'est rendue à l'aéroport de VATRY (Marne), aéroport qui devait, selon les termes même du Ministre Gilles de ROBIEN, devenir le « futur fleuron du troisième réseau aéroportuaire » (cela après l'enterrement du 3<sup>ème</sup> aéroport...) Depuis, bien sûr, cette idée est mise en sommeil et l'aéroport de ROISSY continue allègrement sa progression vers l'inacceptable.

# AREC

Reçus par Madame Anne VACELLIER, chargée de mission VATRY au Conseil Général de la Marne et, après une présentation documentée et précise de cet aéroport, de nombreuses questions ont été posées par les membres présents de l'AREC, pour mieux cerner les projets et possibilités de VATRY.

Ancienne base de l'OTAN, située en zone très peu habitée (7habitants au km2..) cet aéroport à été entièrement aménagé et financé, pour la partie la plus importante, par le Conseil Général de la Marne. L'exploitation de la plate-forme a été confiée à une Société Anonyme : la S.E.V.E.

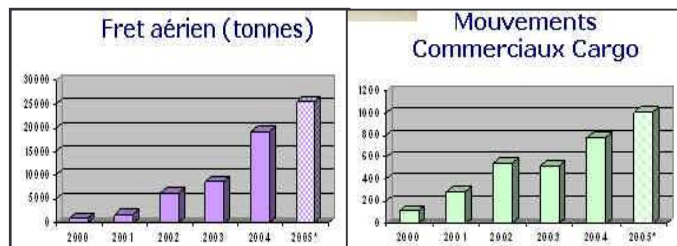
Malgré un évident manque de volonté politique au niveau national, VATRY essaie de trouver sa place parmi les Aéroports régionaux français et de développer de son activité fret.



Actuellement le développement de sa plate-forme logistique est satisfaisant et le trafic du fret aérien a doublé en 2 ans, passant à 25000 tonnes en 2005. Ce fret est actuellement concentré sur les denrées périssables tels que fruits, légumes, poissons, fleurs coupées, etc. ceci ayant été rendu possible par un équipement frigorifique des entrepôts des plus performants.

Cet aéroport est sur une courbe ascendante mais il aspire à progresser encore et à prendre toute sa place notamment dans le trafic passagers encore faible actuellement. **Avec une piste de 3860 mètres, Vatry peut accueillir tous types d'avion 24 heures sur 24, 7 jours sur 7,** une deuxième piste étant déjà en projet.

En conclusion, l'aéroport de VATRY ne prétend pas, bien sûr, devenir le 3<sup>ème</sup> aéroport souhaité par les populations de l'agglomération parisienne mais il pourrait prendre une bonne part du fret et du trafic des charters, ce qui permettrait aux riverains de ROISSY d'éviter de subir les nuisances supplémentaires liées à l'augmentation effrénée des capacités de l'aéroport CDG. Mais, si nous avons pu constater que la volonté politique locale est bien réelle, il n'en est pas de même des intentions des responsables de l'Etat au niveau des investissements : N 4 à quatre voies, TGV, etc. Enfin, au cours de cette réunion, il a été évoqué, une nouvelle fois, la similitude qui existe entre les 2 « doublets » d'aéroports : ROISSY et VATRY en France et FRANCFORT et HAHN en Allemagne : dans les 2 cas, la distance entre le grand et le petit est du même ordre de grandeur, un peu plus de 120 km. Mais là s'arrête la similitude car, dans le domaine de la gestion, la différence est de taille : **en Allemagne, Francfort et Hahn ont un gestionnaire commun alors qu'en France, ADP et la SEVE ne font pas partie de la même famille !**



## VATRY EN CHIFFRES

### Quelques dates

- **1992** : Création par le Conseil Général de la Marne d'une SEM pour la construction de l'aéroport
- **1994** : Approbation du projet d'intérêt général d'acquisition des terrains
- **1997** : Déclaration d'utilité publique autorisant la création de l'aéroport
- **1998** : Début des grands travaux
- **2000** : Ouverture officielle de l'aéroport
- **2004** : Construction de l'aérogare passagers

### Quelques chiffres

- **Financement** : 204 Millions d'€ dont 142 M pour le Département et 17 M pour la Région
- **Superficie totale** : 1850 ha
- **Longueur de la piste** : 3860 mètres
- **Aires de stationnement** : 45 000 m<sup>2</sup>
- **Entrepôts frigorifiques** : 4200 m<sup>2</sup>
- **Nombre d'habitants** : au voisinage de l'aéroport 7 habitants / km<sup>2</sup>
- **Nombre d'habitants concernés en zone C** : 381 h pour 141 logements
- **Tonnage de fret** : traités en 2005 : 25 000 tonnes
- **Personnel sur le site** : 1000 personnes (dont une grande proportion en secteur logistique)

*Affaire à suivre*

*Michel Delachat*



## 5- La troisième tour de Roissy CDG :

### **ROISSY NOUVELLE TOUR DE CONTROLE = PLUS DE TRAFIC**

Le lundi 10 octobre 2005, la 3<sup>ème</sup> tour de contrôle de Roissy a été officiellement déclarée opérationnelle. Il s'agit de la nouvelle tour Nord qui doit gérer tout le trafic du doublet Nord, celui qui nous concerne directement ( Voir la figure ci dessous). Jusqu'à présent, c'était la tour N° 1 qui assurait cette fonction, mais la construction de la piste 3, parallèle à la piste 1, et l'augmentation du trafic ont nécessité la construction de cette nouvelle tour plus moderne et plus performante. Son entrée en fonction début novembre aura deux conséquences importantes pour les riverains

- **Les 2 pistes Nord vont être utilisées simultanément**, la piste 1 ( la plus longue) sera réservée aux décollages alors que la piste 3 (plus courte) sera exploitée pour les atterrissages
- **Le doublet Nord ainsi opérationnel pourra absorber plus de trafic.** Les 2 pistes (1 et 3) de ce doublet étaient jusqu'alors utilisées alternativement et, par conséquent, le trafic de la plate-forme CDG était réparti de façon inégale entre doublet Nord et doublet Sud .

Qu'est ce qui va changer concrètement pour les riverains ?

**Au décollage par vent d'ouest:** Très peu de modification pour les trajectoires puisque les avions décolleront de la piste 1, mais des augmentations progressives de trafic que ressentiront les habitants des couloirs nord à partir d'Ecouen jusque St Martin du tertre et bien au delà

**A l'atterrissage par vent d'est :** Un décalage de la trajectoire d'environ 400 mètres vers le nord qui affectera les communes allant de Goussainville à St Prix en passant par Ecouen, Piscop, Domont. Ces nouvelles nuisances s'accompagneront bien entendu de l'augmentation générale du trafic

Rappelons les chiffres enregistrés jusque fin octobre :

- **trafic moyen par jour: 1500 mouvements** (750 décollages et 750 atterrissages)
- doublet Sud : 60 % soit **900 mouvements** par jour
- doublet Nord : 40% soit **600 mouvements** par jour

**Ensuite, progressivement, les 2 flux de trajectoires vont s'équilibrer** ce qui donnera 750 au nord et 750 au sud. Voilà ce à quoi les habitants du nord de Roissy devraient s'attendre à court terme, **une augmentation de 25 %** si le trafic restait stable. Mais cette répartition 50% 50% pourrait très bien être respectée à l'avenir avec cette fois 900 vols au Sud et 900 au Nord . Cette perspective ne doit pas être écartée si l'on se réfère à l'une des hypothèses du projet de PEB (*plan d'exposition au bruit*) qui fait état de **680000 mouvements par an**. Ce dossier nous a récemment été remis en CCE (*Commission Consultative d'Environnement*).

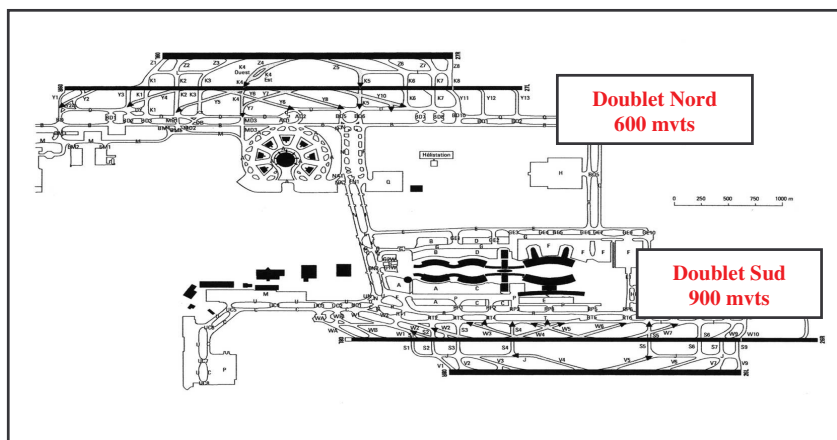
Ajoutons que les investissements colossaux à Roissy, **1,5 Milliards d'€** répartis sur les années 2006, 2007, 2008, ne sont pas faits pour nous rassurer : Rénovation du Terminal 1, Ouverture de l'aérogare S3, Réouverture du terminal 2 E ainsi que des liaisons en Métro VAL entre les différents terminaux.

Soyons clairs, ce n'est pas que le rééquilibrage entre Nord et Sud qui suscite nos inquiétudes, mais ce sont aussi, et surtout, les nouvelles possibilités d'augmentation du trafic global qui seront logiquement la conséquence de ces nouvelles dispositions. Dans les réunions publiques de ces dernières années, l'AREC disait aux riverains du Nord *qu'ils mangeaient leur pain blanc !* Cela s'avère malheureusement justifié !

Nous sommes conscients qu'il est impossible de déplacer Roissy, mais nous continuons à réclamer la réduction des nuisances au nord comme au sud, et à **nous opposer au développement démesuré de l'aéroport.**

Michel TOURNAY

### Répartition des vols entre les pistes Nord et Sud Jusque fin octobre 2005



**Pour les adhésions :** Contacter Mr Roger DANJAN 9, rue aux Loups 95560 MONTSOULT – Tél : 01 34 69 99 54